



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 17 mars 2021

MÉFIEZ-VOUS DES BRAISES...

Mais que se passe t'il sur la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré, Madame la Directrice !?

Il est vrai que le quartier Citadelle couvre l'actualité en faisant couler de l'encre avec des sujets non traités. Les problèmes s'entassent en concomitance avec l'absence de concertation laissant place à des pratiques managériales qui n'épargnent pas le quartier Caserne et posent également question.

Des derniers renseignements recueillis, il y a une Directrice adjointe responsable du Quartier Citadelle...

Pendant que Madame la Directrice de la Citadelle en crise attend tranquillement sa prochaine mutation, le Directeur de la Caserne souffle sur des braises en continuant à gérer les surveillant(e)s comme des petits moutons...

Décidément la communication et la politique de "management" ne sont vraiment pas les points forts de la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré...

Monsieur le Directeur de la Caserne :

→ La notation annuelle est un moment d'échange privilégié permettant de faire un bilan de l'année passée autant sur les points négatifs que positifs...

Monsieur le Directeur, est-il vrai que :

→ Vous n'hésitez pas à menacer les agents de faire tout votre possible pour les "dégager" à la Citadelle, voire en leur suggérant de changer de métier ?

Monsieur le Directeur, est-il vrai que :

→ Des habitants à proximité de la Centrale épient les agents en service au mirador 5 et vous rendent compte ?

→ Vous demandez aux agents d'arrêter la "muscu" et de se mettre plutôt à la lecture... mais pas de BD ?

Dans la même optique :

✓ Le SPS demande la création d'un logement entre le mirador 1 et le mirador 2 (au niveau des ânes). Afin que les familles de l'encadrement puissent surveiller les projections dans l'enceinte de l'établissement...

Soyons un peu sérieux et revenons à nos moutons... Que faites-vous lorsque le SPS vous demande en vain d'agir comme par exemple, sur le portail du SAS véhicule toujours en panne ou pour le stockage des gilets pare-balles et de leur entretien (de surcroît en cette période de crise sanitaire), sans parler de la validité et du renouvellement ?

Force est de constater que vous appliquez à la lettre la note DAP du 9 février 2021 règlementant notamment le port du masque devant respecter la norme EN 14683... Vous avez interdit un agent d'entrer en détention sous prétexte que son masque n'est pas réglementaire, malgré que ce dernier a une efficacité de filtration de 99 % pendant 8 heures...

Si les agents décidaient d'appliquer le Code de Procédure Pénal à la lettre : La détention serait littéralement en feu.

La chasse aux masques et aux gilets s'est transformée en un véritable flicage pour aller jusqu'à attendre un agent au pied du mirador...

Les réflexions, les petites phrases sournoises gratuites à tout-va se cumulent et font monter une certaine pression au sein des personnels et de la détention... A se demander si cela concerne aussi la population pénale...

Savez-vous que les personnels ont une vie à l'extérieur, parfois compliquée, et, tenir de tels propos, pour ne pas dire exercer des pressions professionnelles, peuvent conduire à un drame ?

Faut-il vous rappeler l'historique et les événements dramatiques survenus à la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré ?

Monsieur le Directeur vous êtes en droit de remettre une lettre d'observation à un collègue qui refuse de discuter et de signer sa notation en votre compagnie... En contre partie, les surveillant(e)s sont en droit de constituer un dossier quant à vos réflexions déplacées et notamment lorsqu'elles portent atteinte à la vie privée.

Le SPS invite les collègues qui se sentent victimes de ce genre de comportement à contacter notre syndicat.

Le bureau local SPS